

M. Le Préfet de Mayotte
Mme la directrice de la DIECCT
Mrs les chefs de services
Mrs les employeurs

Après l'échec des différentes rencontres entre l'Intersyndicale et les employeurs privés et publics depuis septembre dernier, l'Intersyndicale dépose par la présente un préavis de grève reconductible à partir du 26 janvier 2016.

Ce préavis s'adresse à tous les employeurs publics et privés du département pour :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- L'application du dialogue social et respect du droit et de la liberté syndicale dans les secteurs public et privé avec en particulier l'abandon de toutes poursuites et sanctions contre les militants syndicaux.- Un dégel des salaires de la Fonction publique. |
|--|

SECTEUR PUBLIC

- **Une véritable reconstitution de carrière** des ex-agents de la CDM
- **Une indexation des salaires** au moins égale à 53% compte tenu des prix et des conditions de vie de notre département.
- **Rétablir l'attractivité de la Fonction publique de Mayotte**, condition indispensable à un réel développement du département et de ses services publics.

SECTEUR PRIVE

- **La défense de l'emploi et du pouvoir d'achat** avec Application immédiate des conventions collectives et codes du travail nationaux.
- **Le droit à la solidarité nationale** pour les retraites de base et complémentaires et les prestations sociales.

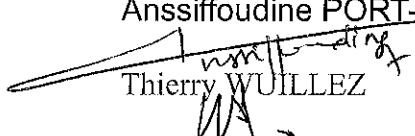
Pour la CGT-Ma
Salim NAHOUDA


Secrétaire Général

Pour la FAEN
Momed MAOULIDA


Secrétaire départemental

Pour la FSU
Anssiffoudine PORT-SAÏD


Thierry WUILLEZ


Frédéric MULLER
CO-Secrétaires Généraux